

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 AVRIL 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.44

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	25	Pour :	25
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Valérie VIGNE pouvoir à Mme Nelly DENES, Mme Annette BALAGUE pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline ANDREU pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

Absent(s) excusé(s) : M. Patrick DUBLIN, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : REAMENAGEMENT D'UN BATIMENT ROUTE DE FRONTON EN BAR / BRASSERIE - AVENANTS AU MARCHE

Exposé :

Par délibération n°2021.116 en date du 17 octobre 2021, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer les marchés de travaux relatifs au réaménagement du bâtiment situé route de Fronton en bar brasserie. Des avenants en plus-value ont été actés pour les lots 1, 2 et 4 par délibération n°2022.24 en date du 8 mars 2022.

Afin de clôturer le lot n°1 Démolition / Gros œuvre, certains travaux complémentaires nécessaires au bon fonctionnement de l'ouvrage se sont avérés nécessaires en raison de sujétions techniques imprévues ou de choix du maître d'ouvrage. Il est apparu indispensable de reprendre l'enduit de façade de la zone au-dessus de la cuisine attenante et de démolir et reconstruire le muret en façade de la route de Fronton.

Il en est de même concernant la date de fin du marché pour le lot n°1 Démolition / Gros œuvre, le lot n°2 Charpente ossatures bois, le lot n°4 Métallerie / Serrurerie, le lot n°5 Menuiseries extérieures aluminium et le lot n°6 Peinture qui doit être décalée en raison d'aléas de chantier, de retards d'approvisionnement et de temps de réflexion nécessaires à la maîtrise d'ouvrage pour évaluer les propositions.

Cela fait l'objet du présent avenant qui est proposé à l'approbation du Conseil municipal.

Lot n°1 – Démolition / Gros œuvre – RENOVATION 31

- Reprise enduit de façade zone au-dessus de la cuisine attenante : + 6 970,32 € HT
- Démolition reconstruction muret en façade de la route de Fronton : + 19 786,25 € HT

Le montant total en plus-value de cet avenant est de 26 756,57 € HT.

Concernant la date de fin du marché, le lot n°1 Démolition / Gros œuvre doit être prolongé jusqu'au 6 mai 2022 afin de réaliser la démolition et la reconstruction complète du muret de clôture.

Lot n°2 – Charpente et murs en ossature bois / Bardage – CIE OCCITANE MONTAGE PREFABRIQUES

Le lot 2 doit également être prolongé jusqu'au 15 avril. En effet, à des fins de coordination avec le chantier du parc jouxtant la future brasserie, la réalisation de la terrasse ne pourra être réalisée qu'après la pose des clôtures séparatives.

Lot n°4 – Métallerie / Serrurerie – EMPREINTE METAL

Le lot 4 doit être prolongé jusqu'au 23 mai 2022. Cette prolongation découle de celle du lot n°1. En effet, la clôture métallique ne pourra être réalisée qu'une fois le muret reconstruit.

Lot n°5 – Menuiseries extérieures aluminium – MODE ET FENETRES

Le lot 5 doit être prolongé jusqu'au 21 avril 2022 suite à un défaut d'approvisionnement des matériaux par le fournisseur de l'entreprise.

Lot n°6 – Peinture – DECOS 2000

Le lot 6 doit également être prolongé jusqu'au 21 avril 2022

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2021.116 en date du 17 octobre 2021 attribuant les marchés de travaux relatifs au réaménagement du bâtiment route de Fronton en bar brasserie,

Vu la délibération n°2022.24 en date du 8 mars 2022 approuvant les avenants relatifs au marché de travaux de réaménagement du bâtiment route de Fronton en bar brasserie,
Vu les éléments transmis par la maîtrise d'œuvre,
Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver les différents avenants avec les entreprises citées dans la présente délibération pour un montant total en plus-value de 26 756,57 € HT,

N° Lot	Entreprise	Objet du lot	Montant initial lot HT	Montant avenant n°2 HT	Montant total des avenants HT	Montant total lot HT
1	RENOVATION 31	Démolition / Gros œuvre	133 003,05 €	26 756,57 €	33 308,21 €	166 311,26 €

Article 2 : d'approuver la prolongation du lot n°1 Démolition / Gros œuvre jusqu'au 6 mai 2022.

Article 3 : d'approuver la prolongation du lot n°2 Charpente et murs ossatures bois / bardage jusqu'au 15 avril 2022.

Article 4 : d'approuver la prolongation du lot n°4 Métallerie / Serrurerie jusqu'au 23 mai 2022.

Article 5 : d'approuver la prolongation du lot n°5 Menuiseries extérieures aluminium jusqu'au 21 avril 2022.

Article 6 : d'approuver la prolongation du lot n°6 Peinture jusqu'au 21 avril 2022.

Article 7 : d'autoriser le Maire à signer ces avenants.

Le Maire,



Gérard ANDRE